



L'esprit Club Alpin

REGLEMENT ALPIN TRAIL DE PICHHAURIS 2018

CE REGLEMENT COMPORTE 16 ARTICLES

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organise **les samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018** la 4ème édition de l'ALPIN TRAIL DE PICHHAURIS, comprenant les quatre épreuves suivantes :

- Alpin Trail Ultra Duo (qualificatif UTMB – 5 points) : 103 km, D+ 5500m, **départ le samedi 10 novembre à 18h00 : équipe de 2 coureurs indissociables et solidaires. Course en grande partie de nuit et sans aucun balisage sur les 70 premiers kilomètres (balise fournie par l'organisation). Soyez conscient de votre niveau avant de vous inscrire. Barrières horaires strictes.**
- Alpin Trail Elite (qualificatif UTMB – 2 points) : 30 km, D+ 1750 m, départ à 8h30
- Alpin Trail Sport : 16 km, D+ 780 m, départ à 10h30
- Alpin Trail Famille : course pour tous d'environ 3 km, départ à 12h30 : pas de chronométrage officiel, allure libre, pas de classement, pas de mesure officielle du tracé.

Ces épreuves sont ouvertes à tous, femmes ou hommes, licenciés ou non, avec les minimas d'âge suivants le jour de la course:

- Alpin Trail Ultra Duo ≥18 ans pour chacun des coureurs
- Alpin Trail Elite ≥18 ans
- Alpin Trail Sport ≥16 ans
- Alpin Famille : course pour tous sous la responsabilité des adultes accompagnants.

Les parcours Ultra Duo, Elite et Sport sont présentés sur www.alpintrail.com et font foi.

Challenges particuliers :

Alpi Trail Tour : Les parcours Sport et Elite de l'Alpin Trail de Pichauris 2018 constitue une manche de l'Alpi Trail Tour 2018. L'édition 2018 de ce challenge regroupe 7 trails organisés par des clubs affiliés à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne :

- Alpin Trail des Calanques (CAF Marseille-Provence, février 2018)
- Trail des 2 Roches (CAF Mâcon, juin 2018)
- Ossaloise (CAF Vallée d'Ossau, juin 2018)
- Trail de l'Aubisque (CAF Vallée d'Ossau, août 2018)
- Trail d'Albertville (CAF Albertville, septembre 2018)
- Rainkopf trail (CAF Hautes-Vosges, septembre 2018)
- Alpin Trail de Pichauris (CD13, 11 novembre 2018, 2 parcours)

La participation à 4 épreuves au minimum est requise pour être classé à l'Alpi Trail Tour. Le classement général du challenge est basé sur les classements scratch de chaque épreuve, pondérés par des coefficients prenant en compte la difficulté de l'épreuve.

Challenge des Trails de Provence : Le parcours Elite de l'Alpin Trail de Pichauris 2018 constitue une manche du challenge des Trails de Provence : Le Challenge des Trails de Provence regroupe les plus belles épreuves du Sud Est. 2 types de Trails Running sont distingués: Trails Courts et Trails Longs avec un classement pour chacun d'eux, mais aussi un classement des clubs, les catégories annexes ne sont pas oubliées : <https://www.trailsdeprovence.fr/>

Comité départemental des Clubs Alpins et de Montagne (CD13 FFCAM) 14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille
www.alpintrail.fr



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION - INSCRIPTIONS

L'inscription vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Elle s'effectue exclusivement en ligne sur le site www.kms.fr pour les trails Ultra Duo, Elite et Sport.

Pour Alpin Trail Famille, les inscriptions et le paiement se font uniquement sur place.

Pour Ultra Duo, Elite et Sport : l'inscription est effective lorsque le concurrent a :

- dûment complété le bulletin d'inscription en ligne;
- fourni une licence, FFA ou UFOLEP-FSGT-FSCF-FFTri avec la mention « Athlétisme ou course à pied en compétition » en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, il ne sera pas délivré de dossard;
- **réglé les frais d'inscriptions, incluant les frais de la plateforme** sur le site kms.fr
- délivré une autorisation parentale (pour les mineurs le jour de l'épreuve – parcours Sport)
- signé électroniquement la charte éco-responsable de l'organisateur

Les membres de la FFCAM, à jour de leur cotisation le jour de l'épreuve, bénéficient d'une réduction de 20% jusqu'au 14 octobre 2018. Présentation obligatoire de la licence FFCAM le jour de l'épreuve. A défaut, paiement de la différence ou non-distribution du dossard.

La réduction FFCAM est valable pour les parcours Elite et Sport. Elle ne s'applique pas au parcours Ultra Duo.

Pour Alpin Trail Famille : 3 € par famille/groupe constitué à régler sur place. 1 famille/1 groupe constitué = 4 personnes maximum. Le prix comprend l'inscription à la course (dossard symbolique), la collation de la zone d'arrivée.

Pour Ultra Duo, Elite et Sport : le prix comprend l'inscription à la course (dossard), l'accès aux ravitaillements (ravitaillements des parcours et zone d'arrivée), la collation d'après course, des lots offerts par les partenaires de la manifestation.

Les inscriptions :

- Sont ouvertes sur kms.fr le 02/06/2018 à 8h00.
- Sont majorées à compter du 14/10/2018 à 00h01.
- Sont closes dès l'atteinte des volumes suivants : Ultra Duo : 50 équipes de 2 ; Elite : 400 dossards ; Sport : 400 dossards.

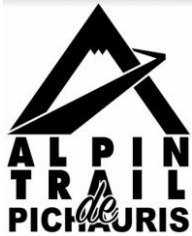
Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription sauf cas de force majeure (décès, maladie grave..). Le remboursement doit être sollicité par voie écrite auprès de l'organisateur dont la décision est sans appel.

Aucune inscription sur place pour Ultra Duo, Elite et Sport.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment selon les contraintes administratives ou réglementaires qui pourraient lui être imposées par les différentes autorités (ex : les Mairies, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône – gestionnaire du Domaine de Pichauris, l'ONF, la Préfecture des Bouches du Rhône).

ARTICLE 3 – INSCRIPTION.S GROUPEE.S

Comité départemental des Clubs Alpins et de Montagne (CD13 FFCAM) 14 quai de Rive Neuve 13007 Marseille
www.alpintrail.fr



L'esprit Club Alpin

L'organisateur propose des inscriptions groupées pour les parcours Elite et Sport selon les principes suivants :

- 7 dossards achetés pour le prix de 6 (hors frais de gestion prélevés par la plateforme d'inscription)
- offre valable pour Elite, Sport ou combinaison des 2 : en cas de combinaison, le dossard offert est le moins cher
- **paiement en une seule fois**

ARTICLE 4 – REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera effectué au village départ, à proximité de l'auberge de Pichauris,

- samedi 10 nov : à 16h00 pour Ultra Duo
- dimanche 11 nov :
 - de 7h30 à 8h15 pour l'Alpin Trail Elite,
 - de 9h30 à 10h15 pour l'Alpin Trail Sport,
 - de 11h15 à 12h15 pour l'Alpin Trail Famille

L'organisateur se réserve le droit d'organiser un retrait des dossards anticipé (sans aucun caractère obligatoire) chez un de ses partenaires. Les inscrits en seront informés par e-mail.

Le dossard sera fixé devant et visible en totalité.

Attention : l'organisateur pour des raisons sanitaires ne fournit pas les épingles pour les dossards.

ARTICLE 5 – PARCOURS & CONSIGNES DE COURSE

Cette épreuve est organisée dans le pur esprit sportif des trails, les parcours sont tracés dans un espace naturel fragile classé NATURA 2000, en majorité sur sentier.

Les parcours sont en boucle au départ de l'auberge de Pichauris. Les parcours Elite et Sport sont balisés avec de la rubalise biodégradable siglée ALPIN TRAIL et par fléchage.

Le parcours Ultra Duo suit le balisage Elite à partir du km 73. Du départ au km 73 : aucun balisage.

Des points de contrôle officiels et de ravitaillement sont positionnés sur les circuits. Les coureurs sont informés à l'occasion du briefing d'avant course et les points de contrôles sont mentionnés sur les tracés officiels mis en ligne sur tracedetrail.fr et alpintrail.fr

A noter : l'organisateur installera des points de contrôle volontairement non-signalés sur les différents parcours.

Les ravitaillements « sauvages », c'est-à-dire hors zones, accompagnateurs et assistants sont interdits afin de respecter le principe de semi-autonomie et l'équité entre coureurs.

Les coureurs s'engagent à :

- Respecter la faune et la flore, à rester sur les parcours tracés et à ne rien laisser derrière eux (mouchoirs en papiers, emballages...);
- Passer les points de contrôle avec leur dossard au niveau du torse, afin de permettre leur identification ;
- Prévoir le matériel obligatoire : **voir tableau récapitulatif ci-après.**

Le non-respect de ces consignes entraîne la disqualification du coureur.



L'esprit Club Alpin

Les commissaires de course placés aux points de ravitaillement et de contrôle, les membres des organisations de secourisme ainsi que les coureurs serre-file membres de l'organisation ont toute autorité pour arrêter un coureur présentant des signes excessifs de fatigue ou hors délai.

En cas d'abandon : signalez-vous soit à un point de contrôle, soit par téléphone au numéro figurant sur le dossard.

Mention particulière : Les parcours Ultra Duo et Elite emprunte **le Grand Vallon de Lascours**, zone particulièrement sensible et protégée. Les signaleurs et les contrôleurs seront extrêmement stricts sur le respect des consignes de course sur cette partie.

Pour éviter la dégradation de l'écosystème, les dépassements sont interdits sur la zone dite « des marmites » (franchissement à l'aide de cordes installées pour l'occasion).

ARTICLE 6 – RECOMPENSES – CLASSEMENT

Le classement établi par la société KMS fait foi.

La remise des prix aura lieu au village de course à partir de 13h30.

Tous les concurrents et bénévoles sont conviés à la collation d'après course.

Podiums :

- ALPIN TRAIL ULTRA DUO : Scratch équipes masculines, scratch équipes féminines, scratch équipes mixtes
- ALPIN TRAIL ELITE : Scratch et premier de chaque catégorie, **sans cumul**
- ALPIN TRAIL SPORT : Scratch et premier de chaque catégorie, **sans cumul**

• Réclamations : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

- Le Jury de l'épreuve se compose :
 - du Président de l'association organisatrice (CD13 FFCAM)
 - des responsables des parcours
 - du responsable des signaleurs-baliseurs-serres files
 - d'un représentant des coureurs

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

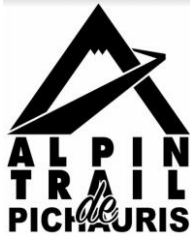
ARTICLE 7 – MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard – Falsification de dossard – Non pointage aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jeter des débris) – Ravitaillement en dehors des zones prévues – Non-assistance à concurrent en difficulté – Absence de l'équipement obligatoire.

Dépassement des barrières horaires : voir tableau récapitulatif ci-après.

Les coureurs désirant terminer le parcours le feront sans dossard et sous leur propre responsabilité. Tout coureur souhaitant porter réclamation devra le faire oralement auprès du premier poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Attention, pour l'Ultra Duo : en cas d'abandon d'un coureur, c'est de fait l'équipe qui abandonne.



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 8 – SECURITE-SECOURS

Un PC sécurité-secours est installé sur le village départ/arrivée. Sa tenue est confiée à une association reconnue et habilitée par les pouvoirs publics ou à un organisme de secours professionnel. Les secours peuvent être mobilisés sur les parcours en cas de besoin.

Des contrôles anti-dopage peuvent être diligentés par les autorités administratives et sanitaires compétentes.

L'organisateur se soumettra aux directives des différentes autorités.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé.

Il est interdit de pénétrer sur le village départ avec un véhicule motorisé sous peine d'amende dressée par les agents assermentés du Parc Départemental de Pichauris.

L'accès aux parkings et l'aide au stationnement sont assurés par des membres bénévoles reconnus par l'organisateur.

Nous appelons les usagers du Parc Départemental de Pichauris à limiter leurs déplacements en VTT, le jour de l'épreuve, sur les parcours utilisés par les courses Alpin Trail.

ARTICLE 9- ASSURANCE

En tant qu'organisateur, le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM est couvert en responsabilité civile. Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 10- METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve (même en cours) ou de maintenir l'épreuve sur un circuit de replis (les engagements restant acquis).

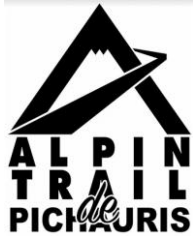
ARTICLE 11- COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE – VIE PRIVEE – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à notre épreuve implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de la société qui gère les inscriptions.

ARTICLE 12 – CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours.



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 13 – ANNULATION DU FAIT DU COUREUR

Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription sauf cas de force majeure (décès, maladie grave..). Le remboursement doit être sollicité par voie écrite auprès de l'organisateur dont la décision est sans appel.

ARTICLE 14 – DROIT DE SAISIE

Le Comité départemental des Bouches du Rhône FFCAM (CD13 FFCAM) organisateur de l'ALPIN TRAIL DE PICHAURIS se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour signaler toute nuisance volontairement portée à la bonne tenue de la manifestation (débalisage, obstruction des parcours, perturbations sonores, visuelles...).



L'esprit Club Alpin

ARTICLE 15 – TABLEAU RECAPITULATIF DES INFORMATIONS DE COURSE

	ULTRA DUO	ELITE	SPORT
	https://tracedetrail.fr/fr/trace/trace/53162	https://tracedetrail.com/index.php/fr/trace/trace/26251	https://tracedetrail.com/fr/trace/trace/53157
DISTANCE EN KM	103	30	16,4
DENIVELE +	5550	1660	780
POINTS UTMB	5	2	0
NBRE DE CONCURRENENTS MAX	50 équipes de 2	400	400
DEPART (briefing 15 minutes avant)	Le 10 nov à 18h00. Présence obligatoire des 2 coureurs avec CIN. Briefing à 17h30.	8H30	10H30
REMISE DES DOSSARDS	Le 10 nov à 16h00.	De 7h à 8h	De 8h à 9h
RAVITAILLEMENTS	9 ravitaillements	3 : km 8,8 ; km 21; km 26	2 : km 5,5 ; km 13
RECORD	1 ^{ère} édition	2h54'17" – Pierre-Hugo Romain - 2017	Nouveau tracé
BARRIERES HORAIRE	6 barrières horaires sur une base de 4 km/h. Mise hors course à H+26h30.	Piste DFCI au pied du Garlaban : km 14,6 : H+3h00 (4,86km/h) Ravito 2 : Le Défens : km 22 : H+5H00 (4,4km/h)	Mise hors course à H+5H00 (3,28km/h)
BATONS	Autorisés sauf dans la remontée du Vallon de Lascours: zone protégée.	Non autorisés	Non autorisés
EQUIPEMENT OBLIGATOIRE	Matériel décrit article 16 du règlement + bonne humeur	Matériel d'hydratation, sifflet, couverture de survie, bonne humeur.	Bonne humeur.
BALISAGE	KM 0 à KM 73 : aucun balisage. KM 73 à KM 103 : balisage du parcours Elite	OUI	OUI
DROIT D'INSCRIPTIONS JUSQU'AU 14 OCT	210€ / équipe	35 € (-20% licencié.e FFCAM)	25 € (-20% licencié.e FFCAM)



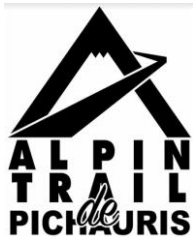
L'esprit Club Alpin

DU 14 OCT AU 4 NOV DANS LA LIMITE DES DOSSARDS DISPONIBLES	210 € / équipe tarif unique	40 € tarif unique	30 € tarif unique
---	-----------------------------	-------------------	-------------------

ARTICLE 16 - ULTRA DUO - MANQUEMENT AU REGLEMENT

Le tableau ci-après ne concerne que l'Alpin Trail Ultra Duo.

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION & DISQUALIFICATION
Coupe du parcours	10 minutes de pénalité par kilomètre évité. Pénalité appliquée à l'arrivée sur contrôle de la trace.
Absence de matériel obligatoire de sécurité : Réserve d'eau d'1,5 litre minimum, veste imperméable avec capuche attenante, sous couche chaude, gants, bonnet ou buff, Corsaire ou collant, lampe frontale, piles de rechange, couverture de survie, téléphone mobile, trace sur téléphone, GPS ou montre, câble de rechargement pour montre, GPS ou téléphone, batterie annexe de minimum 10000mAh, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Nota bene : un participant dont les supporters font preuve d'incivilités et/ou refusent de respecter les consignes de l'organisateur sera pénalisé.	Disqualification
Non-assistance à une personne en difficulté (nécessitant une prise en charge)	Disqualification
Assistance et accompagnement en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate
Défaut de dossard visible	Pénalité 15 min
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision de la direction de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite (barrière horaire)	Disqualification



L'esprit Club Alpin

Utilisation de bâtons non emportés avec soi dès le début de la course	Pénalité 1 heure
---	------------------

(*) Les pénalités de temps sont applicables immédiatement sur place, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité. Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par la direction de Course.